



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTES DU MAIRE

Instaurant une réglementation de la circulation Place Saint Martin

ARRETE N° 9-21/01/2026

Le Maire de la commune de Cunlhat

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée en date du 19 janvier 2026 par **Madame PIETTE FAU Mathilde**, orthoptiste

Considérant qu'en raison d'un déménagement, il y a lieu de réglementer la circulation, **le 24 janvier 2026 au 6, Place Saint Martin**

ARRETE

Article 1 : le 24 janvier 2026 à partir de 8 heures jusqu' à 12 h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite Place Saint Martin en raison d'un déménagement 6, place Saint Martin (cabinet orthoptiste)

Article 2 : pendant cette période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre sur l'emprise du chantier. Les piétons seront interdits dans l'emprise du chantier.

Article 3 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La signalisation sera placée à chaque extrémité des voies par le service technique et laissée à la diligence du demandeur. Le demandeur est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Article 5 : Madame Le Maire de la commune de CUNLHAT ; Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compte de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr.



Fait à Cunlhat, le 21 janvier 2026

Le Maire,
DE VOS Claudine

Notifié, publié le 22 janvier 2026

☒ Mairie – 2 Grande Rue – BP 16 – 63590 CUNLHAT ☎ 04 73 72 07 00

Site de Cunlhat : <http://www.cunlhat.fr> - E-mail : mairie@cunlhat.fr

www.ambertlivradoisforez.fr